GROUPE HOSPITALIER
PAUL GUIRAUD
GHT PSY SUD PARIS

DECISION 2020 – 051

Le directeur du Groupe Hospitalier Paul Guiraud ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu la parution de l'avis du concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe sur le site de l'ARS en date du 20 janvier 2020 ;

Vu la décision n°2020 – 005 en date du 20 janvier 2020 portant sur l'ouverture d'un concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe ;

Vu la décision n°2020-031 en date du 12 mai 2020 portant sur la composition des membres du jury d'un concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe ;

Vu la décision n° 2020 – 033 en date du 13 mai 2020, portant sur les candidats autorisés à participer au concours d'ouvrier professionnel ;

Vu la décision n° 2020 – 043 en date du 17 juin 2020 portant sur les candidats admissibles à l'épreuve d'admission après examen des dossiers pour le concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe spécialité restauration ;

Vu la délibération d'admission au concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe en date du 29 juin 2020.

DECIDE

Article 1 : D'arrêter comme suit la liste, par ordre de mérite, des candidats admis après l'épreuve orale en date du 29 juin 2020 du concours externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe :

Liste principale :

1 – Monsieur MEZIANI Kamel

2 – Madame AFRIC Orlane

Article 2 : Monsieur le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villejuif, le 29 juin 2020

Le Directeur

Didier HOTT

Groupe Hospitalier Paul Guiraud 94800 VILLEJUIF

54 av. de la République
BP 20065
94806 Villejuif Cedex
Tél.: 01 42 11 70 00
Fax: 01 42 11 71 00
www.gh-paulguiraud.fr